MOTION SUR « LE VILLAGE DE L'ESPOIR »

Le 16 avril 2008, en Sous-préfecture de Torcy, le Délégué Interministériel au Logement, M. Jean-Pierre Beysson, a annoncé à la Commune de Serris et au San du Val d'Europe sa décision de créer un « Village de l'Espoir » sur notre Commune (en limite immédiate de Montévrain), après avoir considéré que les sites étudiés sur Coupvray ne convenaient pas. Ce choix a été annoncé comme définitif et irrévocable !

Le projet comporte 25 chalets et pourrait accueillir jusqu'à 50 personnes, célibataires ou en couple sans enfants. Il serait pris en charge entièrement par l'État, tant sur un plan financier que social. Une société, ADOMA, étant désignée comme gestionnaire.

Le village devra pouvoir accueillir avant l'hiver des Sans Domicile Fixe, plus particulièrement des travailleurs pauvres. Le séjour de ces personnes est limité, entre 3 et 18 mois; le village lui-même étant destiné à disparaître au bout de 5 ans.

Une visite des Élus de Serris dans un village similaire, implanté à Ivry-sur-Seine, s'est déroulée le 22 avril 2008. Le 24 avril, une réunion publique organisée par la Municipalité a réuni près de 100 personnes. Une information détaillée a été alors faite sur le projet de l'État, la chronologie des évènements a été présentée et une contre-proposition des Élus de la majorité a été débattue.

Au regard de ces éléments :

La Municipalité refuse catégoriquement le projet d'installation du "Village de l'Espoir" et dénonce le manque délibéré de concertation. Concentrer des populations en grandes difficultés en un même lieu est un obstacle à leur intégration.

La Municipalité propose un accueil moins concentré évitant toute forme de ghettoïsation avec un projet où plusieurs communes du Val d'Europe accueilleraient une dizaine de personnes. Cela correspondrait mieux à une adaptation à la vie autonome et favoriserait le suivi social indispensable qui se ferait alors en réseau. Nous proposons également de dédier quelques logements en « dur » dans le parc social ou dans des résidences, ce qui permettrait de réorienter l'effort de l'État vers un accompagnement social renforcé, plutôt que de financer la mise en place de chalets provisoires. Les Maires des Communes de Magny le Hongre, Bailly Romainvilliers et Montévrain se disent prêts, d'ors et déjà, à participer à un tel projet.

De manière à pouvoir exposer dans le détail son projet d'accueil des Sans Domiciles Fixes, la Municipalité de SERRIS demande à Madame BOUTIN, Ministre du Logement, de la recevoir.